



Droit au complement de salaire en maladie

Par **isabelle**, le **08/05/2011** à **19:52**

Bonjour, je travaille dans les ecoles pour la mairie depuis septembre 2006 en temps que auxiliaire horaire donc non mensuelle ni titulaire. Je suis en arret de maladie depuis le 28 janvier 2011 pour un cancer. je suis payer par la secu je touche que 50 pourcent de mon salaire la mairie me dit que je n'est pas le droit au complement de salaire. Pouvez vous me repondre precisement je vous en remercie d'avance.

Par **Cornil**, le **10/05/2011** à **23:12**

bonsoir isabelle.

En qualité de "vacataire" (emploi occasionnel) et non agent contractuel, c'est vrai.

Mais le statut de vacataire ne doit pas déguiser un emploi de contractuel continu , même à temps partiel.

voir http://avocats.fr/space/andre.icard/content/faux-vacataire-mais-vrai-sans-statut-de-la-fonction-publique-territoriale_C9411FC4-CDA5-4063-8E5A-F8F60DC64A09

Sur la base des jurisprudences indiquées dans ce lien, si ton emploi est régulier sans interruption, tu devrais pouvoir obtenir de la justice une requalification en contrat à temps partiel.

Tu peux donc menacer ta mairie d'un tel recours en justice , peut-être entendront-ils raison et sinon, recourir à la justice (tribunal administratif) !

Rapproches-toi de toute façon d'un syndcat en lui communiquant les éléments que je te donne.

Bon courage et bonne chance.